



26, 27 & 28/06/2009

Race & Rally Organisation

Rue Jules Feller 1

4800 ENSIVAL

Tel : +32 (0)87/79.50.03

Fax : +32 (0)87/47.49.87

E-mail : emilie.max@race-rally.be

Web : www.race-rally.be



ORDER FORM / BON DE COMMANDE

NAME/NOM :

Surname/Prénom :

Firm/Société :

VAT n° / n° TVA :

Address/Adresse :

Zip code/Code postal : Town/Ville :

Tel : Fax :

e-mail :@.....

Merchandising - Shopping area

Stand space / Emplacement de stand

■ **55 €**/meter-mètre façade + VAT (TVA) ■

Minimum 3 meters / mètres

The communal tax of 35 € per meter frontage - imposed by the city of Stavelot - included /
La taxe communale de 35 € par mètre façade - imposée par la ville de Stavelot - incluse.

I wish to book / Je désire réserver

.....	x 55 €
+ VAT / TVA (21%) €
TOTAL €

This sum will be paid before the event by the 11th june 2009 at the latest to the **Race & Rally Organisation** account : **ING 340-1503354-86**. If this sum is not on the account on this date the reservation will be cancelled.

Cette somme sera versée avant l'épreuve, au plus tard le 11 juin 2009 au compte :

ING 340-1503354-86 de **Race & Rally Organisation**. A cette date, en cas de non paiement, la réservation sera annulée.

A COPY WILL BE SENT TO / UNE COPIE EST A RETOURNER A :

Race & Rally Organisation (asbl)
Rue Jules Feller 1
BE-4800 ENSIVAL
ING : 340-1503354-86

The other copy is for you / L'autre copie vous est destinée

Date : / /	Signature & stamp / Signature et cachet
---------------------------	---



Spa Euro Race ®
26, 27 & 28/06/2009

CONTRAT D'EMPLACEMENT D'UN STAND

- 1) Le montage de votre stand pourra débuter le jeudi 25 juin 2009 dès 10h00. L'exploitation sera permise du 26 au 28 juin 2009.
- 2) L'organisateur décline toute responsabilité de toute espèce quant aux accidents et/ou incidents pouvant survenir à vous-même, à un membre de votre personnel, ainsi qu'au matériel exposé.
- 3) La présence d'un extincteur en état de fonctionnement est obligatoire dans le stand.
- 4) Aucun appareil de chauffage ne pourra être à combustion.
- 5) **AUCUN** débit de boissons/nourritures n'est autorisé.
- 6) L'emplacement loué doit être rendu libre et propre à la fin de la manifestation.
- 7) La somme totale + 21 % de TVA représentant la location de l'emplacement sera versée avant l'épreuve au plus tard le 15 mai 2008 au compte **ING 340-1503354-86** de **Race and Rally Organisation**. A cette date, en cas de non paiement, l'emplacement sera révoqué.
- 8) Le concessionnaire est tenu de veiller personnellement à la sécurité des consommateurs aux abords de l'emplacement désigné. Il engage sa responsabilité exclusive quant à ceci.
- 9) De plus, le preneur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et s'engage à les suivre scrupuleusement.